

Infos à l'attention des utilisateurs d'échelles

>> Avant de se servir de l'échelle

Votre condition physique vous permet-elle d'utiliser une échelle ? Certains états de santé, les prises de médicaments, l'abus d'alcool ou de drogues peuvent constituer un risque de sécurité si l'on se sert d'une échelle.

Lorsqu'on transporte des échelles sur une galerie de toit ou dans une voiture, s'assurer que les échelles sont fixées ou installées de façon appropriée, afin d'éviter tout dommage.

Contrôler l'échelle à sa livraison et avant sa première utilisation, pour constater le bon état et le bon fonctionnement de toutes ses parties. S'il y a lieu, placer sur l'échelle les pièces qui ne sont pas encore montées (p.ex. traverses).

Effectuer un contrôle visuel de l'échelle avant chaque journée de travail où l'échelle sera mise en service, pour repérer des parties éventuellement endommagées et s'assurer que son utilisation est sans risque.

Pour les utilisateurs professionnels, il est nécessaire de prévoir régulièrement un contrôle par une personne agréée (réglementation allemande relative à la sécurité sur les lieux de travail).

S'assurer que l'échelle est adaptée à l'usage auquel on la destine.

Ne pas utiliser d'échelles endommagées !

Débarrasser l'échelle de toutes souillures, p.ex. peinture humide, encrassements, huile ou neige.

Avant toute utilisation de l'échelle sur les lieux de travail, procéder à une évaluation des risques conformément à la réglementation allemande en la matière.

>> Mise en place de l'échelle

L'échelle doit être installée dans une position de travail correcte, p.ex. angle d'appui convenable pour les échelles simples (angle d'inclinaison de 65 à 75°), les barreaux ou marches doivent être horizontaux. Les échelles doubles doivent être complètement ouvertes.

S'il y a lieu, les dispositifs de blocage doivent être complètement assurés avant toute utilisation.

L'échelle doit être posée sur une surface plane, horizontale et immobile.

Appuyer les échelles simples contre des surfaces planes et solides et les assurer avant toute utilisation, p.ex. placer des attaches ou dispositifs appropriés permettant de garantir la stabilité.

Ne jamais déplacer l'échelle par le haut, pour changer sa position !

Lors de la mise en place de l'échelle prendre en compte les risques de collision, p.ex. avec des piétons, véhicules ou portes. Les portes (à l'exception des issues de secours) et les fenêtres devront être si possible verrouillées dans la zone de travail.

Répertorier tous les risques pouvant découler d'équipements électriques dans la zone de travail, p.ex. lignes aériennes haute tension ou autres équipements électriques à découvert.

L'échelle doit reposer sur ses pieds, et non sur ses barreaux, échelons ou marches.

Il est interdit de placer l'échelle sur des surfaces glissantes, p.ex. verglas, surfaces polies ou sur des surfaces solides visiblement salies) si des mesures supplémentaires n'ont pas été prises pour empêcher que l'échelle ne dérape et assurer une propreté suffisante de l'emplacement.

>> Utilisation de l'échelle

Ne pas dépasser la charge utile maximale du type d'échelle considéré.

Ne pas se pencher trop loin ; les utilisateurs doivent maintenir leur boucle de ceinture (le point ombilical) entre les montants et garder les deux pieds sur la même marche ou le même échelon/barreau.

Ne pas quitter l'échelle simple à une hauteur élevée sans équipements de sécurité supplémentaires, p.ex. maintien par attache ou emploi d'un dispositif approprié garantissant la stabilité de l'ensemble.

Ne pas se servir d'une échelle double pour accéder à un autre niveau.

Ne pas utiliser les trois échelons / barreaux supérieurs d'une échelle simple comme surface d'appui.

Ne pas utiliser les deux échelons / barreaux supérieurs d'une échelle double sans plateforme ni dispositif de maintien des mains/genoux, comme surface d'appui.

Ne pas utiliser les quatre échelons / barreaux supérieurs d'une échelle double avec échelle coulissante rapportée, comme surface d'appui.

Les échelles doivent servir uniquement à des travaux légers, de courte durée.

Pour les travaux inévitables, sous tension ou à proximité de lignes électriques aériennes, ne pas utiliser d'échelles conductrices de courant (p.ex. échelles en aluminium).

Ne pas utiliser les échelles en plein air en cas de mauvaises conditions météo, p.ex. vents forts, gel, verglas, neige.

Prendre toutes précautions nécessaires pour éviter que des enfants ne jouent sur les échelles.

Verrouiller si possible les portes (sauf les issues de secours) et les fenêtres dans la zone de travail.

Monter sur l'échelle et en descendre le visage tourné vers l'échelle.

Bien se tenir à l'échelle pour y monter et en descendre.

Ne pas utiliser l'échelle comme passerelle.

Porter des chaussures appropriées pour accéder à l'échelle.

Éviter les efforts latéraux trop importants, p.ex. perçage de trous dans les murs et le béton.

Ne pas rester trop longtemps sur l'échelle sans faire régulièrement une pause (la fatigue est un risque).

Les échelles simples permettant d'accéder à un niveau supérieur doivent dépasser d'au moins 1 mètre du point d'appui et/ou être extensibles d'au moins 1 mètre.

Les objets à transporter lorsqu'on accède à l'échelle ne doivent pas être lourds et seront faciles à manipuler.

Éviter les travaux susceptibles d'entraîner un effort latéral sur les échelles doubles lorsque p.ex. on perce latéralement des trous dans des matériaux solides (p.ex. murs ou béton).

Pour tous travaux sur une échelle, se tenir d'une main, ou, si cela n'est pas possible, prendre des mesures de sécurité appropriées.

>> Réparations et entretien

Les travaux de réparation et d'entretien d'échelles doivent être effectués par une personne avertie et compétente, conformément aux instructions du constructeur.

Les échelles doivent être rangées conformément aux instructions du constructeur. Il faut notamment les garder à l'abri de toute influence susceptible de les endommager.

Conformément à la réglementation allemande relative à la sécurité sur les lieux de travail, les échelles à usage industriel seront régulièrement inspectées quant à leur bon état de fonctionnement, par une personne habilitée à cet effet.